

**Appel à candidatures**

**pour la constitution d’un groupe miroir** **au sein de la Commission Indépendante**

**sur l’Inceste et les Violences Sexuelles**

 **faites aux Enfants (CIIVISE)**

Organisateur de l’appel à candidatures : CIIVISE

Pièces composant le présent appel à candidatures :

* Appel à candidatures
* Annexe dossier formalisé de réponse à l’appel à candidature

Date de lancement : 16 septembre 2024

Date de clôture : 25 octobre 2024

L’objet du présent appel à candidatures est de permettre à des adolescents qui le souhaitent, à titre individuel ou pour représenter un collectif ou une institution (une classe, une association, une instance…) de manifester leur intérêt pour contribuer à la constitution du groupe miroir de la CIIVISE.

Le groupe miroir de la Ciivise est composé de **quinze enfants, âgés de 14 à 17 ans.**

**Table des matières**

[I – Le contexte général de l’appel à candidatures pour la constitution d’un groupe miroir au sein de la CIIVISE](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488256) 3

[I.1 – Le cadre international et européen de la participation des enfants](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488257) 3

[I.2 – Les enjeux d’une participation effective des adolescents aux travaux de la CIIVISE](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488258) 5

[I.3 – Ce qu’implique la présence d’un groupe miroir au sein du CIIVISE](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488259) 5

[II – Le déroulement et les conditions du présent appel à candidatures](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488260) 7

 [II.1 – Les modalités de réponse à l’appel à candidatures](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488262) 7

[**II.1. 1.** Le recueil de candidatures 7](#_heading=h.gjdgxs)

[**II.1.2** Garantir la qualité des débats et de l’accompagnement des adolescents une fois identifiés comme membres du groupe miroir de la CIIVISE 7](#_heading=h.30j0zll)

[II.2 – Les garanties données aux porteurs de projets](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488265) 8

[III – Les modalités de sélection et conditions de réponses au présent appel à candidatures](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488266) 8

[III.1 – Les modalités de sélection](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488267) 8

[III.2 – Les échéances et le calendrier de mise en œuvre](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488268) 9

[Annexe – Dossier de candidature formalisé](https://msociauxfr.sharepoint.com/teams/EquipeSGCIIVISE885/Documents%20partages/Enfants/3%20-%20Groupe%20miroir/Projet%20d%27AAC.docx#_Toc170488269) 10

I.1 – Le cadre international et européen de la participation des enfants

I – Le contexte général de l’appel à candidatures pour la constitution d’un groupe miroir au sein de la CIIVISE

La Convention internationale des droits de l’enfant (CIDE[[1]](#footnote-1)) reconnait les enfants, de la naissance à dix-huit ans, comme des personnes à part entière, sujets de droits fondamentaux universels : civils, sociaux, politiques, économiques et culturels.

Dans son article 12, elle consacre, pour la première fois dans un traité international, un droit à la participation des enfants, érigé comme l’un des quatre principes directeurs de la convention, intrinsèquement lié à l’article 3 qui vise à garantir que dans toute décision qui concerne des enfants, leur intérêt supérieur soit une considération primordiale. En d’autres termes, l’intérêt supérieur des enfants est réputé ne pas être respecté si leur droit à « s’exprimer librement » ne l’est pas.

L’article 12 indique ainsi :

*Les Etats parties garantissent à l’enfant qui est capable de discernement le droit d’exprimer librement son opinion sur toute question l’intéressant, les opinions de l’enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.*

*À cette fin, on donnera notamment à l’enfant la possibilité d’être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l’intéressant, soit directement, soit par l’intermédiaire d’un représentant ou d’une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.*

Cet article fait donc obligation aux Etats parties de prendre toutes dispositions faisant que les opinions des enfants soient dûment recueillies et prises en compte dans toutes questions pouvant avoir une influence sur leur vie, au plan individuel comme au plan collectif : dans la famille, à l’école, dans les divers lieux d’accueil, dans leur communauté, au niveau politique local et national…

Cette obligation générale doit également respecter le droit à la non-discrimination, autre principe directeur de la convention consacré par son article 2.

À cet égard, le Comité des droits des enfants de l’ONU rappelle clairement dans son observation générale n° 12[[2]](#footnote-2)[,](#_heading=h.1ksv4uv) que « *Les Etats parties sont également tenus de veiller à l’application de ce droit pour les enfants qui éprouvent des difficultés à faire entendre leur voix ».* Il précise, concernant les enfants bénéficiant d’une protection de remplacement, qu’*« Il convient de mettre en place des mécanismes pour veiller à ce qu’ils soient en mesure d’exprimer leurs opinions, celles-ci étant dûment prises en considération. […] dans l’élaboration et la mise en place de services d’accueil adaptés aux enfants*. »

 Au niveau européen, le Conseil de l’Europe[[3]](#footnote-3) et l’Union Européenne[[4]](#footnote-4) s’appuient expressément sur les dispositions de la CIDE dans leurs stratégies respectives sur les droits de l’enfant, en reconnaissant le droit à la participation de chaque enfant, sans discrimination, comme l’un des six objectifs visant à garantir l’effectivité des droits, l’égalité des chances, ainsi que le bien-être et le meilleur développement, physique, mental et social de tous.

L’importance du respect du droit à la participation dans une dimension inclusive a été rappelée à la France à l’occasion de l’examen du cinquième rapport périodique de notre pays, en 2015, ainsi le Comité a recommandé à l’Etat de « *veiller à ce que tous les enfants, y compris les enfants vulnérables ou marginalisés, jouissent pleinement du droit d’être entendus, en particulier dans le cadre des procédures et des décisions judiciaires et administratives ».* Enfin, il est à noter que tant le Comité des droits de l’enfant de l’ONU que les institutions européennes ont défini des principes de base, appelés aussi repères ou standards, pour la mise en œuvre effective du droit à la participation des enfants, qui doivent venir éclairer et « baliser » toute démarche engagée en ce sens. Ces balises sont régulièrement rappelées par le Défenseur des droits à l’occasion de ses différents travaux, notamment dans son rapport annuel 2020 « *Prendre en compte la parole de l’enfant : un droit pour l’enfant, un devoir pour l’adulte ».*

I.2 – Les enjeux d’une participation effective des adolescents aux travaux de la CIIVISE

La finalité du volet « groupe miroir » est d’associer à la rédaction des propositions de la CIIVISE, un groupe d’adolescents déjà engagés dans la société civile au titre de différents projets (association d’aide à l’environnement, association sportive ou culturelle, représentation des élèves dans une classe, statut de jeune élu dans une ville ou une région…).

Le groupe miroir se constituerait de 15 adolescents (14-17 ans) et 3 experts volontaires de la CIIVISE.

I.3 – Ce qu’implique la présence d’un groupe miroir au sein du CIIVISE

La participation des mineurs aux travaux de la CIIVISE vise à entendre la parole et l’avis des adolescents afin de nourrir la commission dans son travail et en définitive, améliorer le système et les pratiques dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Pour que leur participation soit pleinement effective et respectueuse du bien-être des enfants et jeunes participants au groupe miroir, il est de la responsabilité partagée de l’ensemble de la CIIVISE, de connaitre et respecter les balises (ou standards) internationales déjà citées, à savoir que la démarche soit : transparente et informative ; volontaire ; respectueuse ; pertinente ; adaptée aux enfants ; inclusive ; appuyée sur la formation ; sûre ; responsable.

Les participants n’auront pas à exposer leur histoire personnelle et aucune question d’ordre privé ne leur sera posée.

Au jour de cet appel à candidatures, dans le souci de permettre aux adolescents de s’engager en toute connaissance de cause, une volumétrie prévisionnelle de l’activité du groupe miroir a été estimée comme suit :

1. Une réunion par mois en visioconférence de janvier à juin 2024 soit 6 réunions du groupe dans son ensemble, incluant des temps de formation.
2. La participation à une réunion introductive en présentiel (y compris pour les adolescent(e)s des Outre-mer) à Paris en novembre 2024 pour apprendre à connaitre les membres du groupe et lancer les travaux : l’installation officielle du groupe sera préparée et précédée d’un temps partagé de convivialité et de prise de connaissances réciproques entre les membres du groupe.
3. La participation à une réunion conclusive en présentiel à Paris en juin 2025 pour remercier les membres du groupe et conclure les travaux.

En tout état de cause, la programmation des réunions de la CIIVISE sera établie en tenant compte des contraintes des adolescents membres du groupe miroir, par exemple, il pourra être proposé de privilégier des temps de vacances scolaires et les mercredis.

**Le groupe sera invité à répondre à 3 problématiques :**

1. **Comment mieux protéger les jeunes face à la pédocriminalité en ligne ?** *Internet est devenu un espace majeur où se déroulent les violences sexuelles contre les enfants, à travers la diffusion de matériel pédopornographique, la pédocriminalité en ligne, l’exploitation sexuelle des mineurs et les deepfakes. Ces phénomènes complexes exigent des réponses innovantes et des stratégies de protection adaptées. Pour la CIIVISE, il est crucial d’intégrer l’expertise des adolescents, particulièrement les 15-18 ans, qui sont les plus exposés et les plus à l’aise avec les outils numériques, afin de mieux comprendre et contrer ces dangers en ligne.*

**Exemples de questions à explorer** :

* Quelles sont les attentes des jeunes vis-à-vis des professionnels (éducateurs, parents, plateformes numériques) en matière de protection en ligne ?
* Comment les adolescents perçoivent-ils les efforts actuels pour prévenir ces crimes ?
* Quelles solutions pourraient être proposées par les jeunes pour lutter plus efficacement contre la cyberpédocriminalité ?
1. **Comment les jeunes peuvent-ils contribuer à la protection de leurs pairs qui révèlent des violences sexuelles ?** *De nombreuses victimes se tournent vers leurs amis proches pour chercher de l'aide, mais ces derniers ne disposent pas toujours des ressources ou des connaissances nécessaires pour les soutenir ou signaler ces situations aux autorités compétentes. Le groupe miroir proposera des solutions concrètes afin que ces jeunes, dépositaires de ces révélations, puissent protéger à la fois les victimes et eux-mêmes, en leur fournissant les outils adaptés pour réagir de manière appropriée.*

**Exemples de questions à explorer** :

* Comment encourager les jeunes à signaler les violences sexuelles malgré les obstacles comme la peur de ne pas être cru, la honte ou la méconnaissance des procédures ?
* Quels outils et dispositifs pourraient aider les jeunes à signaler les violences ?
* Comment instaurer un climat de confiance pour que les jeunes se sentent en sécurité lorsqu’ils révèlent des violences ?
* Comment renforcer la confiance des jeunes dans les systèmes de signalement ?
1. **Comment mieux comprendre le parcours et accompagner les jeunes victimes de violences sexuelles, depuis la révélation des faits jusqu'à leur reconstruction ?** *Un projet de recherche de la CIIVISE vise à mieux connaître et comprendre le parcours des victimes en les auditionnant directement. L’objectif est de formuler des recommandations pour améliorer leur prise en charge psychologique, sanitaire, judiciaire et sociale. Le groupe miroir sera consulté pour donner son avis sur la trame des entretiens avec les victimes (En se concentrant uniquement sur l'outil utilisé. Ils n’auront pas à évoquer leur propre parcours ou leur histoire personnelle).*

**Exemples de questions à explorer** :

* Comment co-construire une trame d’entretien adaptée aux mineurs afin de mieux cerner leurs besoins, leurs expériences et les obstacles rencontrés dans leur parcours de révélation et de soin ?
* Quel type d'accompagnement est nécessaire pour les jeunes victimes ? Sur quels aspects les professionnels de la santé, de la justice et de l'éducation doivent-ils concentrer leurs efforts ?
* Comment rendre la voix des victimes centrale dans les politiques publiques ?

II – Le déroulement et les conditions du présent appel à candidatures

Le présent appel à candidatures doit permettre d’identifier des adolescent(e)s volontaires pour s’engager au sein du futur groupe, à titre personnel ou pour représenter un collectif, une association, une instance.

II.1 – Les modalités de réponse à l’appel à candidatures

**La réponse au présent appel à candidatures se fait exclusivement par le biais du dossier formalisé figurant en annexe.**

### **II.1. 1.** Le recueil de candidatures

La CIIVISE ouvre son appel à candidatures de deux manières : à titre individuel ou au titre d’un collectif ou d’une institution (association, classe, collectif…).

**Deux modalités de candidatures sont possibles : à titre individuel par l’adolescent, avec accord de ses parents ou des personnes titulaires de l’autorité parentale ; ou au titre d’une institution ou d’un collectif** qui envoie un adolescent pour le représenter, toujours avec accord de ses parents ou des personnes titulaires de l’autorité parentale. Dans ce deuxième cas, cette association ou ce collectif doivent être identifiés par leurs statuts, leur projet, et les modalités d’accompagnement de l’adolescent dans ce projet.

### **II.1.2** Garantir la qualité des débats et de l’accompagnement des adolescents une fois identifiés comme membre du groupe miroir de la CIIVISE

La CIIVISE s’engage à sensibiliser tous ses membres aux enjeux de participation effective énoncés au I.3, et garantit un accompagnement des travaux des enfants et adolescents au sein du groupe, en confiant l’animation et la coordination de ces travaux à 3 membres de la Commission. Ces membres sont deux psychologues et un psychiatre, tous les trois experts de l’écoute et de l’accompagnement des adolescents : Grégory Dubois, psychologue, Samuel Comblez, psychologue, Jean Chambry psychiatre.

Afin de garantir la qualité des débats et de l’accompagnement de la démarche collective avec les adolescents, des ressources extérieures à la CIIVISE, expertes de la participation avec ce public, seront mobilisées. Elles seront connues des participants avant le début des travaux.

Le ou la participant(e) à la possibilité, à tout moment, de solliciter un entretien avec un des responsables du groupe en dehors des temps de réunions pour discuter de la manière dont il/elle vit l'expérience et partager ses ressentis. Cet échange permettra de garantir que le/la participant(e) se sente écouté(e) et soutenu(e) tout au long de son engagement.

Les représentants légaux peuvent également demander un entretien avec les responsables du groupe, si nécessaire, tout en respectant la confidentialité des discussions tenues au sein du groupe afin de maintenir un cadre sécurisant et transparent pour toutes les parties impliquées.

Enfin, dans le cas où une situation individuelle le nécessiterait, la CIIVISE mobilisera le réseau France victimes pour que le/la participant(e) concerné(e), puisse bénéficier d’une aide individualisée à proximité de son domicile.

II.2 – Les garanties données aux participants au groupe miroir

Les frais de déplacement des membres du groupe Miroir ainsi que de leurs accompagnants seront remboursés par la CIIVISE pour venir aux 2 réunions en présentiel à Paris.

Les frais de déplacement d’un seul adulte par adolescent seront pris en charge. Les éventuels autres adultes accompagnateurs devront prendre les frais de déplacement à leur charge.

III – Les modalités de sélection et conditions de réponses au présent appel à candidatures

III.1 – Les modalités de sélection

Un comité de sélection sera désigné au sein de la CIIVISE, composé de membres experts de différentes professions.

1. La sélection des candidats sera fondée sur la **qualité des motivations** exprimées par les adolescents.
2. La sélection des candidats se fera de manière à **garantir que les participants soient dans de bonnes conditions de participation pour eux-mêmes et pour le groupe**, et s’assurera que les conditions permettant de garantir une continuité pendant la durée de leur mandat sont réunies.
3. Les participants seront choisis également pour satisfaire autant que possible une représentation équilibrée et représentative des mineurs en tenant compte notamment du sexe, de l’âge, de l’origine géographique, et en prenant soin d’éviter toute forme de discrimination.

En tout état de cause, la CIIVISE veillera à garantir les conditions d’impartialité.

III.2 – Les échéances et le calendrier de mise en œuvre

L’appel à candidatures est lancé avec le calendrier suivant :

* **Lancement de l’appel à candidatures** : 16 septembre 2024
* **Date limite de soumission des candidatures** : 25 octobre 2024
* **Annonce des candidatures** **retenues** : A partir du 12 novembre 2024
* **Début de l’animation du groupe miroir** : Semaine du 25 novembre 2024

Une fois clos le délai de réception des candidatures, le comité de sélection pré-cité étudiera les dossiers reçus et fixera la liste des candidats retenus dans le cadre du présent appel à candidatures.

La décision prise par la CIIVISE sera communiquée aux personnes et aux entités ayant fait acte de candidature. La CIIVISE informera également directement les adolescents membres du groupe miroir.

Pour toute information vous pouvez contacter le secrétariat général de la CIIVISE :

SEC-CIIVISE@sg.social.gouv.fr

**ANNEXES**

**Dossier de candidature pour participer**

**au Groupe Miroir de la Commission indépendante**

**sur l’Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE)**

**Veuillez envoyer ce dossier complété à l’adresse suivante :** SEC-CIIVISE@sg.social.gouv.fr

*Avant de remplir ce dossier, lis bien la présentation du groupe miroir à la fin de ce document pour savoir à quoi tu t’engages.*

**1. Informations personnelles concernant l’adolescent(e) candidat(e) :**

* **Nom :**
* **Prénom :**
* **Âge :**
* **Date de naissance :**
* **Genre :**
* **Adresse :**
* **Code postal :**
* **Département :**
* **Ville :**
* **Téléphone :**
* **Adresse email :**
* **Établissement scolaire (si applicable) :**
* **Es-tu en situation de handicap ? : Oui Non**

**2. Informations sur les représentants légaux (parents ou tuteurs) :** *Merci de remplir l’autorisation parentale plus bas dans le document.*

* **Nom du parent/tuteur :**
* **Adresse :** (Si différente de celle de l’adolescent(e))
* **Code postal :**
* **Département :**
* **Ville :**
* **Téléphone :**
* **Adresse email :**

**3. Informations sur la structure/entité/collectif que représente l’adolescent(e) si elle existe :**

* **Nom :**
* **Adresse :**
* **Code postal :**
* **Ville :**
* **Téléphone :**
* **Adresse email :**
* **Type de structure :**
* **Prénom et nom du responsable légal :**
* **Fonction :**

**4. Présentation des motivations du-de la candidat(e) à rejoindre le groupe :**

1. **Qui es-tu ?**
(Présente-toi, parle de toi, de ce qui t'intéresse dans la vie, de tes hobbies ou de tes engagements actuels, par exemple dans une association, une activité sportive ou culturelle.)
2. **Qu’est-ce qui te motive à rejoindre le Groupe Miroir ?**
(Explique pourquoi tu veux faire partie de ce groupe et en quoi la lutte contre les violences sexuelles te tient à cœur.)
3. **Quelle est ton expérience par rapport à la prise de parole ou à la représentation des jeunes ?**
(Par exemple, as-tu déjà été délégué, as-tu déjà participé à un projet collectif, ou es-tu membre d'une association ?)

**5. Motivations et engagement pour le Groupe Miroir :**

1. **Quelles sont tes attentes en rejoignant le Groupe Miroir ?**
(Par exemple : apprendre davantage sur les droits des enfants, proposer des solutions pour lutter contre les violences sexuelles, etc.)
2. **Quels aspects de la lutte contre les violences sexuelles t’intéressent particulièrement ?**
(Qu’il s’agisse des violences en ligne, du soutien aux victimes ou de la prévention dans les écoles, précise ce qui te semble le plus important.)
3. **Quelles idées ou solutions aimerais-tu proposer pour améliorer la protection des jeunes face aux violences sexuelles ?**

**6. Engagement en termes de temps et de participation :**

Tu dois confirmer que tu es disponible pour participer à :

* **Six réunions en visioconférence** entre janvier et septembre 2025.
* **Deux réunions en présentiel à Paris** (Tes frais de déplacement seront pris en charge par la CIIVISE. Ces réunions pourront avoir lieu lors des vacances scolaires).

**Confirme ta disponibilité en répondant aux questions suivantes :**

1. **Es-tu disponible pour participer activement à ces réunions ? Oui Non**
2. **As-tu la possibilité de te déplacer à Paris pour les deux réunions en présentiel ? Oui Non**

**7. Tu as d’autres choses à nous dire ? Alors vas-y ! :**

**Autorisation parentale pour la participation**

**au Groupe Miroir de la CIIVISE**

Je soussigné(e) [Nom du parent/tuteur] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, demeurant au [Adresse complète] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, titulaire de l'autorité parentale sur [Nom de l'adolescent(e)] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, né(e) le [Date de naissance] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, autorise mon/ma fils/fille/ autre (précisez : ) à participer au Groupe Miroir de la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles Faites aux Enfants).

Mon/ma fils/fille/ autre (précisez : ) est pleinement informé(e) des objectifs de ce groupe, à savoir contribuer aux travaux de la CIIVISE en partageant son point de vue et ses propositions dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants et aux adolescents.

Je comprends et accepte que cette participation impliquera :

* Six réunions en visioconférence, prévues entre janvier et septembre 2025.
* Deux déplacements à Paris pour des réunions en présentiel (dont les frais de déplacement seront pris en charge par la CIIVISE).

J'autorise expressément ces deux déplacements à Paris dont les dates me seront communiquées préalablement.

Je certifie également que mon/ma fils/fille/ autre (précisez : ) est apte à voyager pour ces deux occasions. En cas de problème de santé ou d’urgence durant ces déplacements, j'autorise les organisateurs à prendre les mesures nécessaires.

Je m'engage à informer les responsables du groupe miroir de tout changement pertinent concernant cette autorisation.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : [Signature du parent/tuteur]

**Présentation du groupe miroir à destination des adolescents pour les institutions qui souhaitent proposer leur candidature**

**Rejoins le Groupe Miroir de la CIIVISE !**

Tu as entre 14 et 17 ans ? Tu es déjà engagé(e) dans des projets associatifs, sportifs, culturels ou en tant que représentant(e) des élèves ? Tu veux faire entendre ta voix pour protéger les enfants et lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants ? Alors, le Groupe Miroir de la CIIVISE est fait pour toi !

**La CIIVISE qu’est-ce que c’est ?**

La CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) est une instance nationale qui travaille pour mieux protéger les enfants contre les violences sexuelles. Pour que ses décisions soient vraiment adaptées aux besoins des jeunes, elle a décidé de créer un **Groupe Miroir**, composé de 15 adolescents, pour participer à ses travaux.

**Pourquoi rejoindre le Groupe Miroir ?**

En rejoignant le Groupe Miroir, tu pourras :

* **Exprimer ton avis** pour protéger les enfants des violences sexuelles
* **Participer activement** à des réunions avec des experts pour co-construire des solutions.
* **Apprendre** sur les droits des enfants et les dispositifs de protection.
* **Faire partie d’un groupe** qui contribue à des projets concrets pour améliorer la vie des enfants en France.

**Comment ça marche ?**

Si tu es sélectionné(e), tu participeras à au moins 6 réunions par an (en visio, deux réunions auront lieu en présentiel à Paris). Lors de ces réunions, tu pourras :

* Travailler avec d'autres jeunes sur des propositions concrètes.
* Participer à des formations pour mieux comprendre ton rôle.
* Être écouté(e) et pris(e) au sérieux par des experts.

Les réunions seront adaptées à ton emploi du temps (pendant les vacances, les week-ends ou à distance).

**Qui peut postuler ?**

Tu peux postuler si :

* Tu as entre 14 et 17 ans.
* Tu es motivé(e) pour t'engager dans un projet national.
* Tu veux partager ton expérience et tes idées pour faire avancer les choses.

Le groupe miroir est ouvert aux jeunes, y compris ceux qui ont pu être victimes de violences sexuelles, mais ta participation est tout autant bienvenue même si tu n'as pas vécu de violence. Aucune question ne te sera posée sur ton histoire ou ton parcours et tu n’auras pas à témoigner devant qui que ce soit ; il n’est pas non plus nécessaire de préciser ton histoire dans le formulaire si tu ne le souhaites pas.

**Comment postuler ?**

C’est simple ! Tu peux envoyer ta candidature en utilisant le dossier à remplir.

**Dates importantes**

* **Lancement de l’appel à candidatures** : 16 septembre 2024
* **Date limite de soumission des candidatures** : 25 octobre 2024
* **Annonce des candidatures** **retenues** : A partir du 12 novembre 2024
* **Début de l’animation du groupe miroir** : Semaine du 25 novembre 2024

**Des questions ?**

Tu peux nous contacter à tout moment pour en savoir plus : SEC-CIIVISE@sg.social.gouv.fr

**Rejoins-nous et participe à la protection des enfants en France !**

1. ONU, Convention relative aux droits de l'enfant, 21/11/1989 : [https://www.ohchr.org/fr/instruments-](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child) [mechanisms/instruments/convention-rights-child](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child) [↑](#footnote-ref-1)
2. Nations Unies, Comité des droits de l’enfant, Observation générale n° 12 (2009), Le droit de l’enfant d’être entendu : [https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsqIkirKQZLK2M58RF%2F5F0vH](https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsqIkirKQZLK2M58RF%2F5F0vHKTUsoHNPBW0noZpSp5d6M91rnj4B33E%2FqGxkfm23FOLWfH6Z3L%2B%2BiWjrcYIyma%2F5Eb5itIFG9171zwjuCLFmb) [KTUsoHNPBW0noZpSp5d6M91rnj4B33E%2FqGxkfm23FOLWfH6Z3L%2B%2BiWjrcYIyma%2F5Eb5itIFG9171zwjuCLFmb](https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsqIkirKQZLK2M58RF%2F5F0vHKTUsoHNPBW0noZpSp5d6M91rnj4B33E%2FqGxkfm23FOLWfH6Z3L%2B%2BiWjrcYIyma%2F5Eb5itIFG9171zwjuCLFmb) [↑](#footnote-ref-2)
3. Conseil de l’Europe, Recommandation CM/Rec(2012)2, du Comité des Ministres aux Etats membres, sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans : [La participation des enfants - Droits des Enfants (coe.int)](https://www.coe.int/fr/web/children/participation)

Et Conseil de l’Europe : Outil d’évaluation de la participation des enfants :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680471d84> [↑](#footnote-ref-3)
4. [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee_fr) [rights-child-and-european-child-guarantee\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee_fr)

 [↑](#footnote-ref-4)